

BULLETIN D'INSCRIPTION

Version mise à jour le 31 mars 2020

COORDONNEES

Entreprise :
Raison sociale :
Adresse :

CP/Ville :

Nom du Chef d'entreprise :

Tél : mail :

Activité :

Siret :

Statut entreprise: EI SARL EURL SAS Autre :

PARTICIPANT

Nom :
Prénom :
Date de Naissance :
Sexe : F H
Adresse :

Téléphone :

Mail :

- Artisan/Gérant non salarié
 Micro-entrepreneur
 Dirigeant Sas/Sasu
 Conjoint collaborateur RM
 Conjoint associé
 Demandeur d'emploi
Numéro d'identifiant :
 Salarié Autre :

FORMATION(S) CONCERNEE (S)

Formation	Dates/Lieu

OBJECTIFS DE FORMATION ET ATTENDUS

Au regard de la fiche de formation détaillée mise à disposition, et afin d'affiner les attentes, vous estimez que :

- Les objectifs et contenus de la ou les formations ci-dessus correspondent aux besoins du participant, en lien avec l'entreprise ou le financeur
 Les modalités (la durée, le lieu,...) correspondent aux possibilités du participant
 Les modalités pédagogiques (type de support, programme, ...) semblent adaptées
 Vous souhaitez affiner mon besoin en formation avec un conseiller formation

Quels est votre niveau de connaissance/de pratique dans le domaine choisi :

Quels sont vos besoins spécifiques :

Le signataire certifie :

- L'exactitude des éléments transmis
 Avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et les accepte
 Avoir pris connaissance de la fiche détaillée formation et du règlement intérieur
 Avoir les prérequis exigés le cas échéant

Fait le : A :

Signature du participant ou du chef d'entreprise :

TARIF

Voir fiche(s) de formation(s) détaillé(s)
Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint collaborateur ou associé, demandeur d'emploi)

IMPORTANT

Les pièces à fournir avec le bulletin signé/daté :

- Micro-entrepreneur : copie déclaration du Chiffre d'Affaires auprès de l'URSSAF non nulle et datant de - de 12 mois
Pour obtenir votre dernière déclaration de CA :
www.autoentrepreneur.urssaf.fr
www.netentreprises.fr
- Conjoint associé : copie des statuts
- Demandeur d'emploi : indiquer n° numéro d'identifiant Pôle Emploi

Le référent Handicap, Marie-Luce AUFAURE, est à votre disposition au 04 70 46 80 83

Les fiches formations détaillées sont disponibles sur le site de la CMA03 (cma-allier.fr, rubrique « se former ») ou sur demande

Les Conditions Générales de Vente sont au verso et disponibles sur demande

Le Règlement Intérieur est transmis avec la convocation et disponible sur demande

CONTACTS

Pôle Formation continue
7 Rue Emile Guillaumin – CS 41703
03017 MOULINS CEDEX
04 70 46 80 83

marie-luce.aufaure@cma-allier.fr
fabienne.gonzalez@cma-allier.fr

Siret : 130 027 956 00049

Enregistré sous le numéro 84691788769. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Allier - CMA03 et tout stagiaire souhaitant suivre une formation, qu'elle soit diplômante ou de perfectionnement. Elles prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la CMA03.

La CMA03 se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le stagiaire

ARTICLE 2 – RESERVATION DE FORMATIONS

Le nombre de places étant limité par formation, la réservation est possible par téléphone, courriel ou fax.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription à toute formation ne devient effective qu'à la réception du bulletin d'inscription et du règlement par tous moyens, outre un chèque de caution quand il est demandé.

ARTICLE 4 – CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Toute inscription sera confirmée par l'envoi d'une convocation environ une semaine avant le démarrage précisant les horaires et le lieu.

ARTICLE 5 – ANNULATION DE L'INSCRIPTION

5 – 1 - La CMA03 se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation. Le règlement peut alors, soit être remboursé au stagiaire, soit être conservé pour un stage ultérieur, identique ou non. Il en est de même pour le chèque de caution.

5 – 2 – **En cas d'annulation** à l'initiative de l'entreprise ou du stagiaire, la CMA03 devra en être informée au moins 7 jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, elle conservera et encaissera le chèque de caution.

ARTICLE 6 – COÛT ET MODALITES DE PAIEMENT

Le coût de la formation est mentionné sur la fiche détaillée du stage. La CMA03 se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix mentionné le jour de la commande sera le seul applicable au stagiaire.

Pour les personnes inscrites au répertoire des métiers de l'Allier, la CMA03 effectue les formalités de prise en charge auprès des organismes financeurs.

Pour le statut salarié, l'employeur doit préalablement déposer une demande de prise en charge financière à l'OPCO auprès duquel l'entreprise cotise pour la formation continue de ses salariés.

Seul le montant de la participation stagiaire représentant les frais d'inscription et les documents pédagogiques reste à la charge de l'entreprise tous statuts confondus (chef d'entreprise, conjoint collaborateur, conjoint associé, salarié).

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

7 – 1 – Rétractation ou désistement

- Si le désistement du stagiaire intervient au moins 7 jours calendaires avant le début de la formation, le remboursement sera intégral et le chèque de caution sera restitué.

- Si le désistement intervient entre 6 jours calendaires et le jour même de la formation, le remboursement sera intégral exclusivement pour les cas de force majeure avec justificatif.

7 – 2 – Abandon en cours de formation

Aucun remboursement, même partiel, ne se fera en cas d'abandon en cours de formation. Le chèque de caution sera encaissé dès l'abandon du stagiaire.

En cas d'abandon pour force majeure dûment justifiée, le stagiaire aura la possibilité de reporter son inscription sur une formation postérieure dont la date sera choisie par la CMA03 en fonction des disponibilités et des effectifs prévus.

ARTICLE 8 – PENALITES ET FRAIS DE RETARD

Tout impayé au-delà de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture fera l'objet d'un courrier recommandé. Sans paiement enregistré, le dossier sera transmis à un huissier.

ARTICLE 9 – MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS

Le contenu détaillé de chaque formation et le calendrier sont transmis au stagiaire.

La CMA03 adresse une convocation par courrier ou mail environ 8 jours avant le démarrage de la formation précisant les horaires et l'adresse exacte avec, le cas échéant, la liste du matériel à apporter.

Le stagiaire s'engage à suivre la formation régulièrement, hormis cas de force majeure dûment justifiée, auquel cas il sera fait application de l'article 7-2 des présentes.

Tous les intervenants chargés de la formation sont dûment qualifiés.

Le nombre maximum de participants est fixé pour chaque formation principalement en fonction de l'efficacité pédagogique. La CMA03 se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation.

ARTICLE 10 – CONTESTATIONS ET LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'application des présentes, la compétence est attribuée au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand